

Les trottoirs (suite):



Dans la rue principale, une partie de la clôture longeant la DGA vient d'être reconstruite car elle menaçait de s'effondrer. Pourquoi ne pas en avoir profité pour élargir le trottoir? En contrebas rien n'empêchait cet élargissement. Il reste une partie de la clôture à changer, en particulier le long du Centre Technique, où se trouve un poteau planté sur le trottoir, comme indiqué sur la photo ci-contre. En cet endroit l'élargissement s'avère impératif, il est nécessaire également de fixer le panneau sur la nouvelle clôture.

Le coin du jardin :

- Intérêt du compostage au jardin:

Si vous avez un jardin, sachez que vous pouvez transformer vos déchets de cuisine et de jardin, y compris vos feuilles malades si elles n'ont pas été traitées, en terreau de la meilleure qualité qui soit. En réduisant d'1/3 le volume de vos ordures ménagères vous allez contribuer à diminuer les quantités incinérées à Villejust et donc à réduire la pollution de l'air ambiant. La mairie a favorisé pendant 2 ans cet achat à meilleur coût avec l'aide du SIOM. Le stock disponible est maintenant épuisé.

Choisissez votre composteur en fonction de la taille du jardin et placez le sur la terre meuble pour faciliter la décomposition par les vers de terre. Placez le à 10m au moins de votre terrasse sinon, par forte chaleur, l'odeur résultant de la transformation pourrait incommoder.

- Savez-vous que pour favoriser la pousse des graines que vous aller semer sur le balcon ou au jardin, il faut les placer au réfrigérateur quelques heures auparavant. A leur sortie, le choc thermique avec l'air ambiant accélérera la pousse.

- Pour piéger les limaces sans produit chimique: Placez un ramequin de sorte que le bord affleure la terre. Remplissez le de bière. Au dessus, placez en travers 2 tiges de bois de 2 à 3cm de diamètre sur lesquelles vous mettrez une assiette renversée pour protéger de la pluie. Dès le lendemain, vous trouverez les limaces noyées dans la bière.!

Autres infos:

- La sortie "*Essonne propre-Essonne verte*" pour un nettoyage de printemps est proposée cette année au Conseil Municipal des Jeunes sous forme de "*ballade sensitive*".

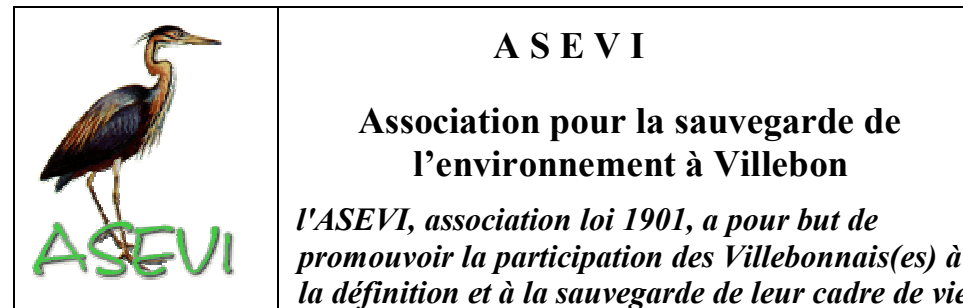
- A noter: La soirée barbecue festive de l'Asevi le 6 juillet au Chalet de Villiers.

- Enfin, la réunion mensuelle de l'ASEVI le mercredi 11 mai à la MJC de Villebon.

**Contacts : ASEVI - 17bis avenue du Val d'Yvette
91140 - Villebon sur Yvette**

Tel : 01 60 10 63 77

contact@asevi.net



Bulletin n°02- mai-juin 2005

Le mot du bureau

Le succès rencontré par ce bulletin, qui n'est pourtant diffusé que par les membres de l'association, confirme la prise de conscience par les Villebonnais du besoin d' informations précises et les plus objectives possibles sur leur cadre de vie.

Le Plan Local d'Urbanisme définit les enjeux majeurs pour notre commune pour les 10 ans à venir. Dans le précédent numéro nous indiquions les points sur lesquels nous formulions des réserves. Annexé à ce Plan est joint aussi le Plan de Prévention des Risques d'Inondation qui concerne tous les riverains de l'Yvette et pour lequel l'enquête publique a démarré le 30 mars. Dans "*Vivre à Villebon*" nous nous interrogeons sur la crédibilité de ce plan qui considère une "*onde dévastatrice*", mais l'Yvette n'est pas le Rhône!. Nous nous interrogeons aussi sur la méthode de calcul car les zones inondables ne sont pas toujours celles du passé. Nous constatons que ce Plan est une suite d'interdictions très contraignantes pour les riverains avec des mesures obligatoires dans les 5 ans à venir, pour lesquelles aucun financement n'est encore proposé. En mars, à Bures, la décote de maisons construites en toute légalité en zone inondable atteignait déjà 10% et les primes d'assurances grimpaient en flèche. Nous reviendrons sur ce PLU en page intérieure.

La station d'épuration des eaux usées (STEP) sera située à la Bretèche, dans une enclave à la zone verte, à valeur écologique, prévue le long de l'Yvette. Une aire de repos des gens du voyage y est aussi prévue. La Station d'Epuration se situe à quelques centaines de mètres du centre de Champlan. Les risques de nuisances (odeur et bruit) ont conduit ses habitants à rédiger une pétition qui a déjà recueilli 900 signatures. Le point est fait en page suivante sur l'avancée du projet.

Vous trouverez aussi la suite de l'enquête sur les jardins familiaux en bordure de rivière, en bout de ville, qui risquent de disparaître pour laisser la place à une zone urbanisée.

Enfin à signaler, une nouvelle rubrique pratique, les "*trucs du jardin*" qui ouvre la voie à la protection de la nature.

L'enquête Publique au Centre Technique Municipal débute le 10 mai. Venez y déposer vos remarques.

Le bureau

Pour traiter ces dossiers rejoignez nous au 01 60 10 63 77 contact@asevi.net

Association loi 1901- Adhérente à ENE (Essonne Nature Environnement) agrément en cours.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Yvette (PPRI)

La réunion demandée par les associations, supportée par un texte fédérateur ayant pour origine l'Asevi, eu lieu le 21 février dernier avec le Sous-Préfet et la DDE. Elle a confirmé les craintes des riverains. La crue centennale (la crue "du siècle") qui est calculée n'a aucune signification puisqu'elle ne correspond à aucune crue connue aussi loin que l'on remonte dans le passé. En fait, en prenant en compte toute l'eau des bassins versants et tous les affluents, la DDE calcule, en effet, une onde qui balayerait les bassins de retenue. Cette crue est-elle crédible? La DDE reconnaît que les calculs sont extrêmement complexes et imparfaits et surtout qu'ils sont réalisés à partir des hauteurs de crues de 1978 et 1999 communiqués par le Siahvy qui, de son côté, met tout en œuvre pour les limiter. A meilleure preuve le bassin de 250000 m3 prévu en amont de St Rémy. D'autre part, on aurait dû s'attendre à retrouver sur la carte dite "d'aléas" les zones inondées par le passé, ce qui n'est pas le cas. Pourtant en quelques années la morphologie du terrain n'a pas changé fondamentalement. **Pour les riverains, les conséquences financières des erreurs constatées sur cette carte sont trop graves pour ne pas demander la justification de ces simulations avant l'application du plan.**

En fait, le plan rassemble, pour 3 types définis de "zones d'expansions des crues", une liste d'interdictions, le nouveau principe d'urbanisation et les autorisations sous condition pour effectuer des travaux. L'application prévue du plan est fin 2005.

Il doit être accompagné d'un Plan Communal de Sauvegarde, arrêté par le Maire pour l'information préventive et la protection de la population, (à rédiger). Ce PPRI n'a pas pour rôle d'imposer aux communes un plan de réalisation d'ouvrage permettant d'améliorer la sécurité des riverains. C'est aux municipalités de prendre maintenant l'initiative de ces réalisations, de fixer les priorités, de les coordonner et d'en trouver le financement !

A suivre de près donc.

Le Plan Local d'Urbanisme

La liste des points qui ont interpellé l'Asevi est indiquée dans le précédent numéro. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez l'association. Cela concerne le manque de logements pour les jeunes dans le projet de construction de la ZAC des Coteaux, la difficulté de déplacement à pied à l'intérieur de la ville, la localisation de la maison médicalisée sous les lignes haute tension, le manque d'aménagements piétons au Village, le projet de défrichage de 3000m2 du bois des Gelles, le choix de l'implantation de l'aire des Gens du Voyage, la Station d'Épuration des eaux usées, l'implantation d'une déchetterie, la disparition programmée les jardins de la Haie du Pont.

Le Plan voté par le Conseil Municipal a été discuté dans les instances administratives. Un registre sera ouvert du 10 mai au 11 juin au Centre Technique Municipal pour que chacun y consigne ses commentaires (9h/12h, 14h/17h et samedi 9h/12h)

Un commissaire enquêteur recevra par écrit vos doléances et remarques. Il sera sur place à 3 reprises: voir les horaires sur les panneaux d'affichage. Rappelons qu'au même endroit se situe l'enquête publique du PPRI qui est jointe au PLU.

Cette procédure est citoyenne, n'hésitez pas à l'utiliser pour la sauvegarde de votre environnement.

Au terme de l'enquête, il rendra son rapport et le PLU sera à nouveau soumis au Conseil Municipal.

Le Village

Le syndicat de cette zone pavillonnaire, qui a été imposé par le promoteur, est démissionnaire. Compte tenu des malfaçons, retards et non respect des prestations, l'Asevi conseille le regroupement des propriétaires en Syndicat de défense et de contacter un syndicat professionnel disposant d'un service juridique.

La Station d'Épuration de la Bretèche (STEP)

L'étude d'impact sur l'environnement (flore et faune) de la construction de cette station va continuer jusqu'à l'été. Un document résultant sera présenté aux associations. Puis aura lieu une enquête publique. Actuellement les sondages sont en cours pour la construire sur les couches stables du sol. Notons que la commune de Champlan vient de donner un avis défavorable au PLU de Villebon. Article complet à venir dans un prochain numéro.

Les jardins familiaux de la Haie du Pont (suite)

Ces jardins sont situés à l'extrémité de la ville après le rond-point de l'Europe et avant la résidence des Chênes et le pont de l'autoroute, le long de la rivière Leur superficie fait environ 1ha en 20 parcelles. La photo ci-contre en montre une vue partielle. Nous nous interrogeons sur leur devenir avec le projet du Plan Local d'Urbanisme. Nous sommes allés rencontrer les jardiniers, qui nous ont retracé, avec force détails, l'historique de ces jardins et aussi celui des familles qui les cultivent. A savoir, le découpage des parcelles, la disparition regrettée d'un bois pour la construction des 2 lotissements et enfin, il y a 2 ans, la construction du rond-point avec la suppression de 450m2 de jardins. Ces parcelles sont toutes privées. A 4 exceptions près, elles sont actuellement, en ce mois d'avril, toutes cultivées. La terre constituée d'alluvions y est d'excellente qualité. L'exposition en plein sud nécessite d'arroser, aussi l'eau est-elle récupérée des toits. Des cabanons en bois protègent les familles du soleil en été. Bref, c'est toute une organisation basée sur l'entraide mutuelle



entre familles qui s'est mise en place au fil du temps, dont la photo rend bien compte. C'est ce qui risque de disparaître dans les années à venir, si ces terres riches et fertiles sont urbanisées et donc imperméabilisées pour construire une aire de jeu, un petit centre commercial et des habitations.

Le centre commercial n'apparaît nullement nécessaire. On nous a assuré que les petits commerces situés plus haut faisaient parfaitement l'affaire.

Du fait de la qualité de leur terre, nous pensons au contraire, qu'il faut développer ces jardins avec l'aide de la municipalité. Sur les parcelles qui ne sont pas cultivées, une idée est de créer, comme à Vauhalla, « le jardin des écoliers » ouvert aux scolaires, y compris pendant les vacances, pour y prôner le retour et la connaissance de la nature que les jeunes souvent ont perdu.

Rappelons-nous toujours que notre environnement est fragile et que nous devons le protéger.

Alain & Claude